SARL ABN TRANSPORTS
18 RUE DU PRE DES SAULES
93410 VAUJOURS
SIRET : 93135993900010
APE : 8230Z

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt six,
Le 28 Février,
A 19 heures,

Les associés de la SARL ABN TRANSPORTS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000€ divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

° Monsieur : BENNI Abdelmalik 250 Parts
° Madame : BENJEBOUR Naima 250 Parts
° Monsieur : BENNI Abdelouhab 240 Parts
° Monsieur : BENNI Hakim 260 Parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituer et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur BENNI Abdelmalik, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

° Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

SARL ABN TRANSPORTS

18 RUE DU PRE DES SAULES
93410 VAUJOURS
SIRET : 93135993900010
APE : 8230Z

° Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2026 et quitus à la gérance,
° Affectation du résultat de l'exercice,

° Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
° Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

° la feuille de présence,
° l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2026
° le rapport de gestion établi par la gérance,
° le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
° le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Divers observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2026, tel qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SARL ABN TRANSPORTS
18 RUE DU PRE DES SAULES
93410 VAUJOURS
SIRET : 93135993900010
APE : 8230Z

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 80 858 Euros de l'exercice de la manière suivante :

° un bénéfice de…… 80 858euros

° Au compte « Report à Nouveau » pour…….. 80 858€

Total légal au résultat de ……. 80 858euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate que, ceci étant le 1er exercice de la société et déficitaire par la suite, 'aucun dividende ne peut être distribué par conséquent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été signé après lecture par Le gérant.

M. BENNI Abdelmalik

BENNI Abdelmalik
Certifié par yousign

M. BENNI Hakim

BENNI Hakim
Certifié par yousign

Mme. BENDJEBBOUR Naima

BENJEBOUR Naima
Certifié par yousign

M. BENNI Abdelouhab

BENNI Abdelouhab
Certifié par yousign

B.H. B.A. B.A. B.N.

COMPTES ANNUELS

SARL ABN TRANSPORTS

18 RUE DU PRE DES SAULES

93410 VAUJOURS

Exercice clos le 30 Septembre 2025

APE : 8230Z SIRET:93135993900010

BENNI Abdelmalik

Certifié par yousign

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/10/2024	et clos le	30/09/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A	**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**
Désignation de la société	Adresse du principal établissement
SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B	**ACTIVITÉ**		
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C	**RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	59 644	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D	**IMPUTATIONS**	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		

E	**CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS**	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		

F	**COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisée		

COMPTABLE ET/OU CONSEIL			
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	X

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	
Montant des revenus répartis		***Total (a à h)***	

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

K	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus délivrés		

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2026**

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

							Exercice N clos le 30/09/2025	N-1
				Brut		Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I)**	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS			
		Autres immos corporelles	AT	**2 601**	AU	**2 601**	**0**	**0**
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières	BH		BI			
		Total (II)	BJ	**2 601**	BK	**2 601**	**0**	**0**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	**152 298**	BY		**152 298**	**101 886**
		Autres créances (3)	BZ	**12 392**	CA		**12 392**	**9 878**
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	**95 858**	CG		**95 858**	**65 999**
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	**8 524**	CI		**8 524**	**4 499**
		Total (III)	CJ	**269 071**	CK		**269 071**	**182 262**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM					
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation **(VI)**	CN					
		Total général (I à VI)	CO	**271 672**	1A	**2 601**	**269 071**	**182 262**

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	**0**
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

DGFiP N° 2051-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349 — Néant ☐

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)		DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)		DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	127 572	58 143
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	80 858	69 429
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	219 430	138 572
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		6 452
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)		DV		0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	10 594	9 081
	Dettes fiscales et sociales		DY	36 568	25 678
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Instrument financier à terme		D1		
	Autres dettes		EA	2 479	2 479
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	49 641	43 690
	Écarts de conversion passif et différence d'évaluation **TOTAL (V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	269 071	182 262

RENVOIS						
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	49 641	43 690
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349 — Néant ☐

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC		
	Production vendue - biens	FD		FE	FF		
	Production vendue - services	FG	762 843	FH	FI	762 843	512 814
	Chiffre d'affaires nets	FJ	762 843	FK	FL	762 843	512 814
	Production stockée				FM		
	Production immobilisée				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR	762 843	512 814
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS		
	Variation de stocks (marchandises)				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW	447 907	277 857
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	5 184	4 821
	Salaires et traitements				FY	78 546	72 843
	Cotisations sociales (10)				FZ	34 560	30 594
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA		
		- dotations aux dépréciations			GB		
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1		
	Autres charges (12)				GE	85 124	39 273
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF	651 321	425 388
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	111 522	87 426
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur dépréciations				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	854	521
	Différences négatives de change				GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU	854	521
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	-854	-521
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)					GW	110 668	86 905

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349 — Néant ☐

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (VIII)	HH	8 524	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-8 524	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**	HK	21 286	17 476
Total des produits (I + III + V + VII)	HL	762 843	512 814
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	681 985	443 385
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)	HN	80 858	69 429

RENVOIS :

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)	1G		
(3) Dont crédit-bail mobilier	HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) — A5	A2		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences	A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de bervets, licences	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
dont cotisations facultatives Madelin — A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite — A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

DGFiP N° 2054-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS

					Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations : Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles			**TOTAL II**	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES / Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9		KJ		KK		KL	
CORPORELLES / Constructions	Sur sol d'autrui	dont composants	M1		KM		KN		KO	
CORPORELLES / Constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3		KS		KT		KU	
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV		KW		KX	
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel de transport				KY	1 573	KZ		LA	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 028	LC		LD	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers				LE	0	LF		LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES				**TOTAL III**	LN	2 601	LO		LP	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
FINANCIÈRES				**TOTAL IV**	LQ		LR		LS	
				Total général (I + II + III + IV)	ØG	2 601	ØH		ØJ	0

CADRE B - IMMOBILISATIONS

					Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			**TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles			**TOTAL II**	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES / Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES / Constructions	Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES / Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel de transport				IV		MP		MQ	1 573	MR	
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	1 028	MU	
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers				IX		MV		MW	0	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES				**TOTAL III**	IY		NG		NH	2 601	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations				I0		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES				**TOTAL IV**	I3		NJ		NK		2H	
				Total général (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	2 601	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant [X]

Exercice N clos le 30/09/2025

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice -	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

DGFiP N° 2055-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 573	QI		QJ		QK	1 573
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 028	QM		QN		QO	1 028
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS		QT	0
TOTAL II		QU	2 601	QV	0	QW		QX	2 601
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 601	ØP	0	ØQ		ØR	2 601

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

DGFiP N° 2056-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	3	Montant à la fin de l'exercice	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
		1	2	3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	152 298	152 298	0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 392	12 392	0
Charges constatées d'avance		VS	8 524	8 524	0
	TOTAUX	VT	173 214	VU 173 214	VV 0

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 594	10 594	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	1 751	1 751	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 420	5 420	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	21 286	21 286	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 111	8 111	0	0
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	0	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 479	2 479	0	0
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	49 641	VZ 49 641	0	0

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

DGFiP N° 2058-A-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS

Exercice N clos le 30/09/2025

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	**80 858**
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	**21 286**
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
	Quote part de 12% des plus-values à taux zéro				M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
	TOTAL I							WR	**102 144**

II - DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A		)		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
	Majoration d'amortissement							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)			XG
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD					
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
	TOTAL II									XH

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	**102 144**	
	Déficit (II-I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	**102 144**	XO

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant [X]

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	58 143	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	69 429	
Prélèvements sur les réserves	ØE		
Total I	ØF	127 572	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	127 572
Total II		ZH	127 572

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance	YT	122 014	85 124
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
	Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	325 893	192 733
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052	ZJ	447 907	277 857
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	9Z	5 184	4 821
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052	YX	5 184	4 821
TVA	Montant de la TVA collectée	YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS	Montant brut des salaires	ØZ		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition	ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK		
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	

DGFiP N° 2059-A-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

DGFiP N° 2059-C-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise SARL ABN TRANSPORTS	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

DGFiP N° 2059-D-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL ABN TRANSPORTS			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/10/2024 et clos le: 30/09/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	**3**
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	**762 843**
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Total 1		OX	**762 843**
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	**420 551**
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	**27 356**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	**85 124**
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	**533 031**
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	**229 812**
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	**229 812**
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	**762 843**
Effectifs au sens de la CVAE		EY	**3**
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY - GZ du 01/10/2024	au	30/09/2025
Date de cessation		HR	

DGFiP N° 2059-F-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	**3**	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1 000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	**3**	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet BENNI ILHEME

Nom d'usage ..... % de détention **51** Nb de parts ou actions 510

Naissance : Date 12/03/1991 N° Département 13 Commune Marseille Pays FRANCE

Adresse :

18 Rue du Pré aux Saules
93410 Vaujours
FRANCE

Titre Mme Nom complet BENJEBOUR Naima

Nom d'usage ..... % de détention **25** Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 23/05/1966 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays ALGÉRIE

Adresse :

18 Rue du Pré aux Saulles
93410 Vaujours
FRANCE

Titre M Nom complet BENNI Abdelouahab

Nom d'usage ..... % de détention **24** Nb de parts ou actions 240

Naissance : Date 30/09/1956 N° Département 13 Commune Marseille Pays FRANCE

Adresse :

18 Rue du Pré aux Saules
93410 Vaujours
FRANCE

DGFiP N° 2059-G-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SARL ABN TRANSPORTS - SIREN : 482027349		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 269 071€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 80 858€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Les notes ou tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

<u>Immobilisation corporelles :</u>

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

<u>Amortissements :</u>

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Provisions :

Les provisions ont été calculées selon les règles du plan comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produit à recevoir	Etat néant
Charges à payer :	Etat néant
Produit constatés d'avance :	Etat néant
Charges constatées d'avance :	Etat néant
Capital social : 1000 parts de 10€ chacune	10 000€
Fond commercial :	Créer

ENGAGEMENTS FINANCIER :

Crédit bail :	Etat néant
Engagements donnés :	Etat néant
Participations :	Etat néant
Indemnités de départ à la retraite :	Elément non chiffré